

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le 13 Octobre et à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Folelli, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme HOURTOLOU Marguerite.

Présents (12) : CASANOVA Gérard, CERVETTI Michel, CASTELLI Yannick, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, GERONIMI Vital, HOURTOLOU Marguerite, LAURELLI Sébastien, LIMONGI André, PACO dos SANTOS Sandrine, RAFFALLI Muriel, SOULLARD Patricia.

Absents (11) : ANGELINI Nathalie, CERANI Rachel, FRANCESCHI Jean Marc, LEPORATI Maryline, MARTZOLFF Myriam, MATTEI Dominique, MITRIDATI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, SOULLARD Sylvie, SAMARTINI Jean Félix, SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs (2) : Mme ANGELINI Nathalie à Mme HOURTOLOU Marguerite, Mr MITRIDATI Dominique à Mr CASANOVA Gérard.

Objet : Cession d'une partie de la parcelle cadastrée A 1364 au profit de Mr Hourtolou Florent.

Mbres du Conseil Municipal : 23	Mbres en exercice : 23	Mbres ayant pris part à la délibération : 12	Séance du 13 Octobre 2022	Convocation le 03 Octobre 2022
---------------------------------	------------------------	--	---------------------------	--------------------------------

Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 00

Madame HOURTOLOU Marguerite ne participe pas au vote.

Le Maire expose à l'assemblée qu'il serait nécessaire de procéder à cession foncière d'une partie de la parcelle cadastrée n° A 1364 d'une surface totale de 1 222 m². Il précise que la cession porte sur une surface de 506 m² et qu'elle sera consentie au profit de Mr Hourtolou Florent, propriétaire de la parcelle attenante qui en fait la demande.

Il présente et dépose sur la table un document d'arpentage dressé en date du 30 mars 2022 par Madame Martini géomètre expert à Prunelli di Fiumorbu.

Mr Hourtolou Florent souhaite en faire l'acquisition pour agrandir et clôturer sa propriété.

Le Maire ajoute que cette parcelle privée n'est pas affectée à l'usage du public depuis plus de 30 ans et qu'elle n'est utilisée par personne.

Il précise encore que compte tenu de la surface à céder, soit 506 m² de la parcelle, le montant de la cession peut être fixé à 2 530 €.

Il invite l'assemblée à en délibérer.

Où l'exposé du maire, après en avoir délibéré

Le conseil municipal décide :

- de procéder à la vente d'une partie de la parcelle A 1364 pour une surface de 506 m², conformément au document d'arpentage susvisé, à Mr Hourtolou Florent domiciliée à Folelli 20213 Penta di Casinca pour un montant de 2 530 €.

- mandate le maire pour signer tout acte concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 13 Octobre 2022

Le Maire
Yannick CASTELLI

